



Rapport de la Commission financière concernant les comptes 2007

(Du 7 avril 2008)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie les 4, 1, 20 mars et 7 avril 2008, afin de débattre des comptes 2007 de la Ville de Neuchâtel.

Elle a pris connaissance d'un excédent de revenus de **4'714'147 francs** alors que la première version du Conseil communal, présentait un excédent de revenu de 3'231'600 francs.

Les commissaires ont écouté avec attention les explications du Conseil communal.

Un ensemble d'éléments a permis un résultat positif. D'abord une conjoncture favorable et une situation économique stable, avec un accroissement des entrées fiscales pour les personnes morales et les impôts sur la fortune. A cela s'ajoute la poursuite des économies, par des mesures structurelles, par la reconduite du délai de carence et différentes autres mesures.

Ce bénéfice est obtenu après avoir effectué des amortissements extraordinaires de plus de 3 millions de francs, avec un excédent d'attribution aux réserves de 1,2 millions de francs, alors que le budget prévoyait 0,6 millions de francs et sans comptabiliser de dividende de Viteos SA pour les 6 mois d'exploitation en 2007 (= 2 millions de francs). Sans ces décisions, le résultat final serait bénéficiaire de 10,4 millions de francs, au lieu du résultat formulé ci-dessus.

La Commission financière est satisfaite de la reconstitution de la fortune nette de la Ville à hauteur de 25 millions. Celle-ci est en partie due à des événements uniques, comme la dissolution de réserves latentes. L'objectif est donc plus haut que budgétisé par le Conseil communal.

La directrice des finances a également évoqué une comparaison difficile entre le budget et les comptes. En effet, le budget avait été établi sur un exercice complet pour les Services industriels, alors que les comptes affichent 6 mois d'exploitations des SI.

La comparaison n'est pas aussi facile également en raison des placements financiers résultants du fait que la reprise de l'Hôpital Pourtalès a été liquidée par paiement et non pas contre reprise des passifs comme initialement prévu. Par contre, ce modus a permis de rembourser des emprunts à long terme (91 millions de francs) et à court terme (35 millions de francs). Malheureusement, l'ensemble des liquidités n'a pas pu être utilisé pour le remboursement d'emprunts, compte tenu de leurs échéances.

Il y a eu aussi l'accord de l'Administration fédérale des contributions, afin de résoudre l'épineux problème de la TVA pour le stade de la Maladière. Cette solution a augmenté les revenus au Service des sports pour un peu plus de 22 millions de francs, compensé intégralement par des amortissements d'un montant identique.

La Ville se retrouve avec un excédent de financement de 8 millions de francs en chiffres ronds. Par ailleurs, la dette a été diminuée de 120 millions de francs et reste composée de bons emprunts, à des taux d'intérêts bas.

Dans l'ensemble, les charges ont été maîtrisées, presque en conformité avec le budget, malgré le remboursement des retenues salariales des employés (1%), conformément aux accords passés avec les représentants du personnel communal.

La part de l'aide qui est facturée à la Ville par le canton, l'est en fin d'année et se reporte donc toujours d'une année. Cela indique très clairement que les dépenses devraient se stabiliser et s'exprimer à travers les comptes 2008. Mais la situation demeure préoccupante, malgré l'embellie de la situation économique actuelle.

Un autre souci reste la péréquation financière qui a 2 ans de retard sur le calcul, en raison du système mis en place.

La Commission financière relève que c'est la deuxième et dernière année que la Ville reçoit une contribution extraordinaire à hauteur de 7 millions de francs. Les produits sont en hausses notamment par l'augmentation des recettes fiscales des personnes morales (+7,8 millions d'impôts sur les bénéfices et +2,4 millions d'impôts sur le capital).

Les recettes fiscales des personnes physiques augmentent légèrement, mais elles ont été quelque peu surestimées dans le budget 2007.

La Commission financière partage la satisfaction du Conseil communal qui est dans la cible de la planification quadriennale des investissements.

Les perspectives sont bonnes en terme d'emplois, en terme d'implantation de sociétés. D'autre part, l'attractivité de la Ville se confirme, par l'arrivée de nouveaux habitants, reflétant sa qualité de vie, son développement, ses infrastructures, accompagnés par un coefficient fiscal inférieur à la moyenne cantonale, sont des atouts indéniables pour le futur de cette cité.

D'une manière générale la Commission financière est satisfaite de la lecture et de la présentation faite par le Conseil communal avec des comptes bénéficiaires, pour la deuxième année consécutive, permettant des amortissements extraordinaires.

La vigilance de la Ville doit toutefois demeurer et se refléter par la poursuite de la maîtrise des dépenses et la poursuite des réflexions sur les mesures structurelles.

Les membres de la Commission financière ont exprimés tour à tour, des avis relativement convergents, quand à la lecture des résultats de ces comptes 2007.

Il en ressort les éléments suivants :

- Une lecture satisfaisante, à très satisfaisante, de comptes qui sont bénéficiaires.
- Une maîtrise des dépenses par rapport au budget, notamment en matière salariale, malgré la restitution, au personnel, des retenues salariales.
- La reconstruction de la fortune nette à hauteur de 25 millions de francs, notamment par la réalisation d'éléments financiers uniques et ponctuels.

- La diminution de l'endettement de la Ville à hauteur de 120 millions de francs.
- L'attractivité de notre ville qui offre des prestations de qualité à la population, en qui permet une politique du personnel attractive notamment par une mise en œuvre réelle du temps partiel.
- Les comptes démontrent très clairement que la Ville est encore trop dépendante d'un seul gros contribuable, pour le bien comme pour le pire.
- Le rafraîchissement économique mondial, notamment en regard des résultats bancaires liés aux crédits à risque (USA) est déjà présent et il faut rester prudent sur les résultats à venir des sociétés.
- L'accroissement de l'aide sociale est préoccupant, même si la structure du fonctionnement permet de penser que dès 2008, la tendance à la hausse de ce poste devrait fléchir.
- La dette demeure bien présente et il faudra continuer à la diminuer
- Les perspectives sont aussi difficiles sur un plan financier, si l'on pense à la réunification prochaine des caisses de pensions des deux Villes et du Canton de Neuchâtel.
- Dans l'ensemble, beaucoup d'efforts restent à faire sur un plan structurel, dans la maîtrise des charges de personnel.

Rapport de la Sous-commission financière I

(Finances, Cultes, CEG, Office du personnel,
Services des assurances et Tourisme)

Mme Amelie Blohm Gueissaz (rapporteur), MM. Alain Becker et Thomas Facchinetti ont rencontré le 6 mars 2008 les responsables des services concernés en présence de Mme Françoise Jeanneret, conseillère communale responsable du dicastère ; Mme Florence Godat (Cultes & Tourisme) ; MM. Gérard Blandenier et Marco Paolini (Services Financiers, Promotion économique, Service des assurances) ; Pierre-Alain Mayer (Contrôle des finances) ; Serge Attinger, Daniel Crevoisier et Gilbert Tripet (CEG) ; M. Marc Bernoulli, (Office du personnel) et Mme Myriam Ofzky (Caisse de pensions).

02. Finances

Remarques d'ordre général

Un commissaire réitère son souhait de commencer la séance avec le responsable de l'Office du personnel. Souvent le temps consacré à ce service est limité en fin de séance. Un commissaire suggères également d'établir un ordre du jour pour la séance de sous-commission I.

Un commissaire souhaite que les explications sur les pages bleues soient dans le même ordre que les comptes.

Un autre commissaire propose de partager le rapport actuel en

- «rapport des comptes» (pages jaunes 1 à 58 + pages blanches + commentaires et annexes sur pages jaunes 569 à 623) et
- «rapport de gestion» (Pages bleues)

02.02 Cultes

La Collégiale est entretenue par l'Urbanisme mais les charges et revenus apparaissent sous «Finances et Tourisme». La conseillère communale précise que la rénovation de ce bâtiment historique sera fait avec le support de la Confédération.

02.02.332.01 Amortissement complémentaire

Un amortissement complémentaire de 574'550 francs a été fait cette année principalement sur les études préparatoires de la restauration de la Collégiale. Un commissaire regrette qu'il n'y ait pas d'explication à ce sujet dans les commentaires.

02.11 Comptabilité générale

Hôpital neuchâtelois

Les intérêts passifs sur la dette à long terme ont augmenté de 3'770'469 par rapport au budget 2007 (02.11.322.01) . Ceci s'explique par le fait que l'Hôpital neuchâtelois n'a pas repris – comme prévu et budgété – les dettes de la Ville liées aux hôpitaux. A la fin de l'année 2006 l'Hôpital neuchâtelois a versé 178.9 millions de francs à la Ville qui a renoncé à conclure de nouveaux emprunts à long terme en 2007 et a pu rembourser des dettes à court terme à l'hauteur de 35 millions de francs. Elle a également procédé au remboursement de 91 millions de francs de dette à long terme.

35 millions de francs des liquidités on été placées à court terme (solde de 30 millions de francs à fin 2007). Le reste de l'argent de l'Hôpital neuchâtelois figure comme «liquidités» au bilan.

Un commissaire demande si les placements faits par le Service des finances sont soumis à une réglementation. Il lui est répondu que le Conseil communal ne peut effectuer que les placements définis à l'article 46 Lcom (Loi sur les communes). Les extraits de loi ont été distribué aux commissaires.

La différence entre l'augmentation des intérêts passifs sur les dettes que l'Hôpital neuchâtelois n'a pas repris et les intérêts encaissés sur des placements suite au versement de l'Hôpital neuchâtelois, a péjoré les comptes de la ville d'environ un million de francs en 2007. Le chef du service explique que des simulations ont montré que la Ville n'est pas perdante sur le long terme.

La dette à long terme a diminué de 609 millions de francs (fin 2006) à 518 millions de francs (fin 2007) avec un taux d'intérêt moyen de 3.5%. Le Service des finances prévoit pour 2008 et 2009 des périodes difficiles avec les échéances de 115 respectivement 90 millions de francs par année. Le but du Service des finances est de lisser les échéances à partir de 2010 avec un volume égal d'échéances chaque année.

La comptabilité générale gère désormais aussi le contentieux de la taxe des déchets.

Les commissaires apprennent qu'une comptabilité analytique est utilisée dans certains services (Travaux publics, Police : pour certaines activités, CEG). L'introduction d'une comptabilité analytique dans d'autres services est mentionnée si cela pouvait être utile pour le service en question.

02.21 Contrôle des Finances

Le Service du contrôle des Finances présente un nouvel outil informatique qui assure un suivi détaillé des investissements. Chaque service reçoit mensuellement l'état des comptes d'investissements, montrant entre autre quel pourcentage du crédit voté a déjà été utilisé. Dans le but de respecter les budgets, le Contrôle des finances demandera des explications sur les engagements pris quand 90% du crédit voté aura été utilisé.

La sous-commission suggère qu'une synthèse du document présenté pourrait être utilisé par le Conseil communal pour le pilotage stratégique des investissements.

Pour le compte de fonctionnement il existe une liste mensuelle des dépassements du budget. Pour chaque compte dépassé le Contrôle des finances demande des explications, ceci en étroite collaboration avec les autres services financiers.

Le chef du Contrôle des finances quittera sa fonction pour un autre poste dans le Service des finances où il s'occupera principalement de la TVA et de la comptabilité analytique. Celle-ci dépend actuellement en partie du CEG et sera attachée au Service des finances.

02.21.318.02 Honoraires d'experts

En 2007 a eu lieu le contrôle quadriennal obligatoire, effectué sur les comptes 2006. En plus de ce contrôle, la Ville de Neuchâtel effectue chaque année des revues analytiques d'entente avec la fiduciaire.

02.31 Centre Electronique de Gestion (CEG)

Le résultat du CEG en 2007 est de nouveau très réjouissant! 2007 a été une année extraordinaire en ce qui concerne les ventes à l'extérieur et le CEG n'est pas loin d'être autoporteur! Or, le chef du service souligne le

dilemme lié au fait que les services aillent s'approvisionner ailleurs si le CEG facturait encore plus!

02.31.30 Charges de personnel

Les charges de personnel sont 247'462 francs en dessous du budget, ceci en gardant le même nombre de personnel au CEG car l'engagement d'une personne incluse dans le budget 2007 n'a pas eu lieu.

02.31.31 Biens, services et marchandises

Le budget est dépassé de 479'810 francs suite à l'augmentation des ventes externes.

02.31.316.07 Leasing refacturé

Le budget est dépassé de 600'000 francs. Le CEG a décidé il y a 2 ou 3 ans de résilier les contrats de leasing. Le montant de 600'000 francs est une provision pour des cas litigieux non résolus à fin 2007.

02.31.439.01 Prestations et fournitures

Les recettes des ventes externes ont augmenté de 17.5% ou 1'391'486 francs par rapport au budget! Cette augmentation s'explique par des ventes extraordinaires pour des clients externes sur la base de mandats non prévu au budget. Le programme ETIC qui gère l'administration communale a par exemple été vendu à la ville de Lausanne. Le chef du service explique qu'il est difficile de prévoir si de tels mandats ont lieu ou pas !

Le CEG ne fait pas des démarches purement commerciales. Le chef du service souligne qu'il n'a pas les ressources nécessaires pour faire une campagne de marketing pour vendre ces produits et services. C'est le «bouche à l'oreille» qui fait remporter des contrats avec des partenaires externes.

02.41 Contributions

Suite au transfert à l'Etat de la gestion du contentieux et du non remplacement d'une personne partie à la retraite, les effectifs du service des contributions ont baissé de 1,8 postes.

02.41.318.14 Frais de perception Etat

Pour la gestion du contentieux des personnes physiques et de la perception des personnes morales, l'Etat facture à la Ville 120'000 francs. La Conseillère communale juge l'effet du départ des contentieux légèrement bénéficiaire.

02.41.330.06 Pertes sur rectificatifs

Une perte de 413'949 francs sur le rectificatif des personnes morales a été comptabilisé en 2007 car un grand dividende payé par une entreprise a sensiblement diminué son capital imposable.

02.41.40 Impôts

Personnes physiques

La comparaison des comptes 2007 avec les montants budgétés montre une détérioration de 339'966 francs en ce qui concerne les personnes physiques.

Un commissaire souhaite voir l'évolution des revenus dans les 10 dernières années. Il s'intéresse au type de contribuable que la ville attire. Le chef du Service des contributions créera un tel document.

02.41.400.01 Personnes physiques, impôt sur revenu

L'écart entre les comptes et le budget 2007 est de 1'541'624 de francs. Le montant de l'impôt sur revenu est surestimé dans le budget la 5^{ème} année de suite. L'écart de l'année 2007 est expliqué par deux facteurs : L'effet sur l'adaptation des tranches est moins élevé que prévu et le Service des contributions a surestimé l'augmentation de la population. Le chef du service a revu les calculs pour le budget 2008 et il est très confiant que le montant de l'impôt 2008 sera proche du budget.

02.41.400.11 Personnes physiques, impôt sur la fortune

Les comptes 2007 sont supérieurs au budget de plus de 500'000 francs grâce à la bonne tenue de la bourse en 2006.

02.41.400.21 Personnes physiques, rectificatifs

Les taxations rectificatives sont supérieures au budget de 364'590 francs car les taxations provisoires sont toujours très prudentes.

Personnes morales

Depuis 2003, le bénéfice imposable et l'impôt sur le bénéfice ont augmentés. Le chef du Service des contributions craint qu'en 2008 l'effet «subprime» va se faire sentir au niveau des recettes de la ville. La Conseillère communale regrette qu'il ne soit pas possible de faire une provision!

Un commissaire s'inquiète sur la dépendance de la Ville d'un grand contribuable. La Conseillère communale explique que la part des recettes du plus grand contribuable de la ville est toujours très importante mais qu'elle a baissé.

02.52 Tourisme

Le Conseil communal a ouvert un crédit complémentaire (art. 153 du RG) de 40'000 francs pour que la borne Euro-relais puisse être réinstallée.

02.52.332.01 Amortissement complémentaire

Un amortissement complémentaire de 49'508.60 francs a été fait cette année. Il n'y a pas d'explication concernant cet amortissement dans les commentaires.

02.61 Office du Personnel

Un commissaire souligne l'excellente qualité des remarques dans les commentaires.

Les charges de personnel de la Ville (sans SI) sont globalement inférieures au budget de 335'695 francs. Malgré la diminution des effectifs, l'augmentation entre les comptes 2006 et 2007 (sans les SI) est de 3%.

A ce sujet, la Conseillère communale informe qu'elle a reçu le rapport de l'expert indépendant concernant le postulat interpartis 06-504 (Règlement du personnel de la Ville de Neuchâtel). Le rapport contient une analyse et des propositions. La Conseillère communale explique que des négociations avec les associations du personnel sont en cours.

Age moyen des employés

Le chef du service commente le graphique «Age moyen des employés de la Ville» sur la page 26 du rapport de gestion. Plus d'un tiers de

l'effectif global de la Ville se situe dans la tranche d'âge 41-50 an ce qui provoquera beaucoup de départs à la retraite dans une quinzaine d'années. En revanche, la tranche d'âge 56-60 ans et plus est relativement faible. Par conséquent, la Ville ne fait aujourd'hui pas d'encouragement à la retraite anticipée. Le chef de l'Office de personnel explique qu'il n'y a pas un mécanisme contraignant pour engager des employés d'un certain âge ou sexe.

Un commissaire demande plus d'information dans quels services on a renoncé à repourvoir ou même réduit des postes. Le chef du service explique que les heures supplémentaires sont converties en postes lors du budget. Souvent il ne dépend pas de la volonté de la Ville si ces heures supplémentaires doivent être effectuées (plus de neige – plus d'heures de déblayement). Il y a donc des changements du nombre de postes qui ne correspondent pas à des arrivées et départs du personnel de la Ville.

Formation

Chaque service a son budget de formation continue. La fréquentation des cours qui sont proposés en collaboration avec l'Etat est mieux qu'en 2006 mais toujours relativement faible. Le chef du service juge que pour l'instant le catalogue des cours proposés est suffisant ! La formation bureautique est dispensée gratuitement par le CEG.

Lutte contre le harcèlement

Une structure mise en place il y a 8 ans, ne correspond plus au besoin, surtout après le départ du personnel hospitalier à l'Hôpital neuchâtelois. Le chef de l'Office du personnel a initié une réflexion plus globale sur le futur de la structure existante, sur la gestion des conflits et la gestion de la santé!

Présence/absences du personnel

L'Office du personnel n'a pas un système informatisé pour suivre les présences et absences des employés. Un programme test a été installé dans certains services. Dans les services qui ont une comptabilité analytique, le nombre d'heures travaillées est connu. Les informations ainsi reçues pourraient être un indicateur du climat de travail pour l'Office de personnel. Toutefois la Conseillère communale rappelle qu'une certaine centralisation des informations est nouveau par rapport à la philosophie de la ville qui prévoit une gestion par les services.

Caisse de pensions

Le taux de couverture de la Caisse de pensions était de 66.76% au 01.01.2008 (66.2% en 2007 et 63% en 2006). La responsable du service explique que les mesures d'assainissement ont fait de l'effet et ont permis de ne pas diminuer le taux de couverture malgré les chutes de la bourse en 2007 !

En vue de la fusion entre les caisses de pension des villes de Neuchâtel et La Chaux de Fonds avec la Caisse de l'Etat, les taux de couverture ont été calculés pour la première fois exactement de la même façon pour les 3 partenaires au 01.01.2008. Utilisant ce nouveau calcul commun, le taux de la Ville de Neuchâtel est de 65.71%). La Conseillère communale rappelle que la contribution d'assainissement employeur de la ville est financée par des transferts d'immobilier.

Le taux de couverture de la Caisse de l'Etat au 01.01.2009 est déterminant pour l'entrée dans la caisse de pensions commune.

02.61.301.01 Traitements

Les comptes 2007 sont de 63'315 francs en dessous du budget suite aux vacances de postes comme celui du coordinateur des apprenants - vacant depuis 2005 – qui n'a pas encore été repourvu principalement pour une question de locaux.

02.61.318.02 Honoraires d'experts

Pour couvrir les frais du mandat externe (postulat 60-504) de 81'996 francs, un crédit complémentaire a été ouvert par décision du Conseil communal (Art. 153 du RG).

02.71 Service des assurances

Les assurances des choses sont traitées par le Service tandis que les assurances sociales font partie de l'Office du personnel.

Le fait de travailler avec un courtier permet de réduire le taux d'activité des services dans le domaine des assurances.

Rapport de la Sous-commission financière II

(Forêts et Domaines, Affaires sociales, Jeunesse et Intégration)

La sous-commission financière II, composée de Mme Patricia de Pury ainsi que de MM. Philippe Loup et Blaise Péquignot (rapporteur), s'est réunie le 5 mars 2008 en présence de M. Daniel Perdrizat, directeur des Services concernés, pour examiner les comptes 2007. Ont également participé à cette séance : M. Philippe Haeberli, chef de la Section des affaires sociales, Mme Nadia Hügli-Valois, cheffe du Planning familial, M. Sylvain Ghirardi, chef de la Section de la jeunesse et de l'intégration, Mme Charlotte Nilsson, cheffe de l' Unité Enfance, MM. André Staehli, secrétaire général des Ecoles enfantines et primaires, Stéphane JeanRichard, ingénieur forestier du Service des forêts, Antoine Rosselet, intendant du Service des domaines, et Willy Zahnd, chef-caviste aux Caves de la Ville.

03. Forêts et Domaines

L'événement marquant de l'exercice 2007 est bien évidemment l'ouverture du nouveau Centre forestier aux Ponts-de-Martel. En outre, fait réjouissant, la vente de résineux a repris.

Mis à part des amortissements extraordinaires et des attributions extraordinaires effectués durant cet exercice, l'excédent de charges est à peu près semblable à 2006.

Les commissaires ont eu l'occasion de prendre congé de Monsieur Stéphane JeanRichard en lui souhaitant une bonne retraite. Son successeur est Monsieur Jan Boni.

03.11 Exploitation des forêts

L'ouragan Kyril a occasionné des chablis extraordinaires de l'ordre de 20%, ce qui a engendré des charges supplémentaires (03.11.318.13) compensées par des ventes de bois plus grandes (03.11.427.11).

03.11.307.01, caisse de pension : la différence entre les comptes et le budget s'explique notamment par la prise en compte erronée de cotisations pour un membre du personnel âgé de plus de 62 ans.

03.21 Domaines

La détérioration du résultat trouve ses explications en page 198 du rapport. Il est relevé que la régularisation de la situation foncière dans le Vallon du Seyon suite aux travaux de la N5 a engendré un énorme travail.

03.31 Vignes

La faible récolte explique la péjoration des comptes par rapport au budget. Il n'y avait plus eu de récolte aussi mauvaise depuis plus de 25 ans, même si le résultat est meilleur que celui obtenu par d'autres vignobles. Par contre, la qualité est au rendez-vous : les chiffres de la page 206 en témoignent. Par ailleurs, les ventes de nos produits sont en hausse, ce qui constitue un point positif.

03.32 Encavage

03.32.313.33 : ce compte est à lire en regard du compte de bilan A147.04 (p. 618).

04. Affaires sociales

04.11 Aide sociale

Il faut avoir à l'esprit que la participation communale aux dépenses d'aide sociale se réfère aux dépenses cantonales de l'année 2006, dès lors que la facturation se fait avec une année de retard. Les chiffres 2007 ne sont donc pas le reflet exact de l'évolution de la situation durant l'exercice écoulé. A cet égard, il convient de souligner d'un point de vue général que la croissance économique n'a pas d'effet « instantané » et que certaines catégories de personnes n'en ressentent pas les effets. Toutefois, il est observé un renversement de tendance : pour l'année 2007, qui se reflètera dans nos comptes 2008, l'aide sociale présente une diminution d'environ 4% comme le montre le tableau ci-dessous, qui retrace l'évolution des dépenses en matière d'aide sociale au niveau cantonal au cours des 10 dernières années :

| | | |
|-------------|----------------------|------------------------|
| 1997 | 22,4 millions | + 13,7 % |
| 1998 | 26,8 millions | + 19,6 % |
| 1999 | 35,9 millions | + 33,0 % |
| 2000 | 34,9 millions | - 2,6 % |
| 2001 | 34,0 millions | - 2,8 % |
| 2002 | 39,1 millions | + 15,0 % |
| 2003 | 47,5 millions | + 21,2 % |
| 2004 | 57,7 millions | + 21,6 % |
| 2005 | 62,1 millions | + 7,6 % |
| 2006 | 69,8 millions | + 12,2 % |
| 2007 | 66,9 millions | - 4,1 % (prov.) |

Globalement, 9% de la population a recours à l'aide sociale. Plus spécifiquement, il faut cependant relever une augmentation de compléments au budget des « working poors ».

Sur la base du tableau figurant en page 221, on constate que le « quota idéal » de dossiers par assistant (100) est lentement atteint. Il convient de rappeler que les critères du « dossier actif » sont désormais définis au niveau cantonal (cf. rapport de la sous-commission financière II ad budget 2008, p. 9).

La gestion des dossiers caisse-maladie a augmenté et nécessite un lourd travail (cf. tableau en page 225). Il n'est pas possible de déterminer, au vu de l'augmentation de la catégorie « femmes », s'il y a une réelle progression du nombre de familles monoparentales.

Les commissaires saluent le travail fait au niveau des mesures d'insertion professionnelles.

04.02 Guichet social - Administration

04.02.301.01 : il y lieu de relever que les comptes 2007 ont intégré l'oubli de 0.9 poste au budget 2007 (cf. rapport de la sous-commission financière II ad budget 2008, p. 11).

04.13 Agence AVS et AI

L'agence AVS et AI souffre d'une dotation insuffisante pour assurer le suivi quotidien : 3.75 postes de travail seraient la norme, alors qu'elle en compte 3 actuellement. Des mécontentements se seraient manifestés de la part d'administrés, ce qui n'était pas le cas précédemment.

Les commissaires auraient voulu savoir si l'augmentation des prestations complémentaires (cf. page 227) concernait plutôt les rentiers AI ou les rentiers AVS. Globalement, une telle augmentation est assez curieuse eu égard au fait que les cas de rentes AI ont baissé d'environ 30% au niveau fédéral.

04.14 Guichet social

Les inscriptions au chômage ont fortement augmenté par rapport à l'année passée (1009 contre 661). Cependant, le nombre total de chômeurs a diminué, comme le montrent les tableaux figurant en pages 234 et 235.

04.21 Planning familial

Madame Nadia Hügli Valois présente aux commissaires le planning familial et le centre de consultation en matière de grossesse. Le premier a été créé en 1969 par les communes de Neuchâtel et de la Chaux-de-Fonds. Dès 1986, le centre de consultation en matière de grossesse a vu le jour en application de la législation fédérale. Les missions de ces services sont la prévention et le conseil/promotion.

A la question de savoir pourquoi la répartition des personnes qui consultent se fait par rapport à l'âge de 20 ans, la réponse est simplement historique dès lors que le critère n'a pas été modifié suite à l'abaissement, en 1996, de la majorité à 18 ans. A noter que ce critère ne correspond pas non plus à la majorité sexuelle fixée à 16 ans.

L'existence et l'utilité du planning familial sont bien connues notamment au sein du parlement des Jeunes, ce qui démontre, conformément aux chiffres, que ce service garde toute sa fonctionnalité.

Enfin, il est mis en évidence que le site unique mère-enfant aura pour effet, en cas de réalisation, de déplacer les consultations en matière de grossesse du service. Ce déplacement induirait une concentration des consultations à Neuchâtel pendant la période transitoire, avant de se grouper par la suite à La Chaux-de-Fonds.

04.31 Centre d'orthophonie

Il semble que l'on s'achemine vers la fin de la saga de l'orthophonie (cf. rapport de la sous-commission financière II ad budget 2008, p. 13 et 14). Par rapport au projet cantonal de baisser les tarifs AI, un compromis a en effet pu être trouvé pour maintenir le statu quo : le tarif reste à 96 francs par heure de traitement et l'indice de référence, qui aurait normalement justifié une adaptation au coût de la vie, a été « remis à zéro ». Par ailleurs, les 3 villes ont fait front contre la volonté du canton de troquer le subside de 10 francs par enfant et par jour en matière de scolarité spéciale contre une participation nouvelle de 20 francs par heure de traitement orthophonique. Elles ont obtenu que l'Etat fasse marche arrière, mais ce dernier envisage désormais d'adapter le montant de 10 francs par jour aux coûts réels.

09. Jeunesse et Intégration

Le Conseiller communal en charge de la Jeunesse et de l'Intégration confirme qu'est devenu officiel ce qu'il avait annoncé officieusement lors des débats relatifs au budget 2008, à savoir que le dispositif d'accueil parascolaire est désormais reconnu au même titre que les crèches puisqu'il satisfait aux mêmes exigences.

Le tableau de la page 437 traduit les baisses de recettes et de subventions cantonales telles que déjà présentées lors de l'examen du budget 2008 (cf. rapport de la sous-commission financière II ad budget 2008, p. 19-20). La réduction des subventions cantonales de l'ordre de 150'000 francs se décompose en un montant de l'ordre de 80'000 francs au titre de la fin de la subvention extraordinaire 2002-2006 en vue de l'amélioration du rendement des institutions de la Ville et un montant d'environ 70'000 francs au titre de l'introduction de subventions à forfait qui n'intègrent pas totalement les charges patronales des collectivités publiques (15% plutôt que 21% de cotisations sociales).

Par ailleurs, on rappellera qu'actuellement l'Etat ne reconnaît pas la totalité de nos charges salariales : alors que la législation nous impose de remplacer les éducatrices malades, le salaire de leurs remplaçantes n'est pas subventionné ! Cette situation sera toutefois corrigée à partir de 2008. On peut relever par contre que la facturation centralisée des crèches permet de recevoir un subventionnement de la part du canton à hauteur du 20% du salaire y relatif.

Quant à la réduction des contributions des parents, elle trouve son explication en page 435 du rapport.

09.41 Ecoles enfantines et primaires

Les mesures incitatives de l'Etat relatives aux retraites anticipées n'ont pas conduit à des réductions de postes ni à des augmentations d'effectifs des classes. Les départs ont été remplacés par de jeunes enseignants. L'économie sur les charges de personnel qui en découle est de l'ordre de 200'000 francs.

La suppression des commissions scolaires pourrait survenir assez rapidement au vu des travaux du Grand Conseil.

Si le tableau figurant en page 447 ne contient pas de chiffres pour l'ESRN, c'est que ces derniers n'étaient pas disponibles au moment de mettre sous presse le rapport du Conseil communal. Ces chiffres sont les suivants :

Effectif global par section selon la provenance des élèves à la rentrée scolaire 2007-2008 et comparaison avec les années précédentes

| Section | Ville | Canton | Totaux 2007- 2008 | Totaux 2006- 2007 | Totaux 2005- 2006 | Totaux 2004- 2005 | Totaux 2003- 2004 |
|--------------------------|-------------|-------------|-------------------------|-------------------------|---|-------------------------|-------------------------|
| Ecoles enfantines | 518 | -- | 518 | 512 | Durant ces années, les chiffres n'étaient indiqués que pour les EEP sans distinguer les écoles enfantines des écoles primaires. | | |
| Ecoles primaires | 1481 | -- | 1481 | 1477 | | | |
| EEP | 1999 | -- | 1999 | 1989 | 1957 | 1935 | 1961 |
| Orientation /TR | 300 | 420 | 720 | 680 | 669 | 716 | 717 |
| Maturité | 377 | 579 | 956 | 970 | 960 | 922 | 889 |
| Moderne | 247 | 338 | 585 | 590 | 582 | 590 | 544 |
| Préprofessionnelle | 255 | 315 | 570 | 582 | 630 | 617 | 593 |
| ESRN | 1179 | 1652 | 2831 | 2822 | 2841 | 2845 | 2743 |

Prix coûtant unitaire basé sur les comptes 2007 à la rentrée scolaire 2007-2008

| Institution | Effectif annuel moyen | Prix coûtant brut Fr. | Recettes Fr. | Prix coûtant net Fr. |
|-------------|--------------------------|--------------------------|-----------------|-------------------------|
| EEP | 1999 | 10'902.46 | 3'310.13 | 7'592.32 |
| ESRN | 2831.25 | 14'324.55 | 4'611.15 | 9'713.40 |

On peut s'attendre à une restitution de la part de l'ESRN de l'ordre de 338'000 francs (09.06.352.04).

09.41.317.93 : en plus du commentaire de cette rubrique figurant en page 588, il faut souligner que contrairement au degré secondaire, les camps de ski sont ici laissés à l'initiative des enseignants.

09.43 Clinique dentaire

Les comptes 04.43.313.91, 04.43.314.21 et 04.43.315.01 sont à lire en regard du 04.43.301.01 lié au non-engagement d'un orthodontiste et de ses aides, ainsi qu'à la baisse des cas traités dès lors que le titulaire ne prend plus de nouveaux cas (vu sa prochaine retraite). Des réflexions rapides s'imposent donc pour trouver une solution garantissant un financement acceptable.

Rapport de la Sous-commission financière III

(Chancellerie, Service juridique, Urbanisme, Transports et Affaires culturelles)

La sous-commission financière III, composée de MM. Jean-Charles Authier (rapporteur), Sébastien Bourquin et Olivier Arni (excusé pour cause de maladie), s'est réunie le 5 mars 2008 en présence de Mme Valérie Garbani, directrice des services concernés, pour examiner les comptes 2007. Ont également participé à cette séance: MM. Rémy Voirol, chancelier, Bertrand Cottier, vice-chancelier, Alain Virchaux, responsable du service juridique, Olivier Neuhaus, architecte-urbaniste communal, Fabien Coquillat, architecte communal adjoint, Robert Sandoz, administrateur des bâtiments, Pascal Solioz, chef des constructions, Christian Trachsel, délégué à l'énergie, Rémy Zinder, délégué au développement durable et à la mobilité, Mme Marianne de Reynier Nevsky, responsable de l'Atelier des musées, Mmes Renée Knecht, administratrice et Caroline Junier, conservatrice du département des arts appliqués du Musée d'art et d'histoire (MAH), MM. Christophe Dufour, conservateur du Musée d'histoire naturelle (MHN), Marc-Olivier Gonseth, conservateur du Musée d'ethnographie (MEN) et Patrice Neuenschwander, délégué culturel.

01. Chancellerie

Personnel (comptes 30)

Le poste de réceptionniste-téléphoniste a été supprimé par une mesure de licenciement. L'office du personnel, en collaboration avec la présidence, s'occupe du suivi du cas pour réinsertion dans les services de la Ville. L'accueil est donc maintenant regroupé et assuré par Viteos SA, ex Services industriels. Après quelques réclamations initiales, ce changement paraît être maintenant intégré. Dans le cadre de la réorganisation des bâtiments de l'Administration, une réflexion est en cours pour regrouper une réception des services de la Ville à l'emplacement actuel de la bibliothèque Pestalozzi, emplacement qui devrait également accueillir le Contrôle des habitants et l'Etat civil.

01.02 Conseil Communal

La différence de traitement de quelque 3% entre le budget et les comptes s'explique par l'application du délai de carence (2 %) et de la réduction de salaire de 1% aux membres de l'Exécutif également.

01.02.391.03 Encavage

Le compte n'est plus utilisé dans les « imputations internes » pour des raisons de TVA. Les dépenses se retrouvent au compte 01.02.317.04 « vins d'honneur ». A noter que la consommation est en baisse de 5'000 francs par rapport à 2006.

01.14 Economat, centre d'impression

Le remplacement des machines a été fait par résiliation anticipée du contrat de leasing. Le nouveau prestataire a assumé la couverture du dédommagement de 232'000 francs pour rupture anticipée du contrat payé à l'ancien prestataire (comptes 01.14.310.01, resp, 01.14.435.31). Les charges de leasing des nouvelles machines sont comptabilisées pour les 2/3 sur le poste 310.01 (production) et sur le poste 315.01 (entretien) pour le tiers restant.

06. Urbanisme

Considérations générales

L'augmentation de 2.2 mio d'excédent de charges peut être expliquée par :

- 0,8 million charges

- 1,4 million recettes

- 2,2 millions d'augmentation d'excédent de charges

à savoir, un excédent des charges suivantes :

+ 0,3 million de loyers non encaissés dans le patrimoine financier

+ 0,1 million de dépassement de charges

+ 0,15 million de dépassement de charges en imputation interne (intérêts)

+ 0,55 million

auquel s'ajoutent les écritures réservées suivantes :

+ 0,9 million de non prélèvement aux réserves

+ 0,4 million d'attribution aux réserves

+ 0,1 million d'amortissements complémentaires

+ 0,25 million de pertes sur débiteurs au patrimoine financier

+ 1,65 million

A noter que le 0,25 million de pertes sur débiteurs peut être rajouté au 0,55 million d'excédent de déficit « opérationnel ».

Charges de personnel (comptes 30)

Les charges de personnel (salaires bruts) sont en diminution de 117'000 francs par rapport au budget, respectivement de 89'000 francs en intégrant le 1 % restitué en 2008 mais comptabilisé en 2007. Ce résultat positif s'explique par la diminution de 1,47 postes par rapport au budget. A noter que la section de l'urbanisme a une diminution de 5,55 postes de

2003 à 2007, soit 16 % des effectifs. L'économie cumulée durant ces 5 dernières années, calculée par l'office du personnel, représente un montant de 1'286'000 francs.

06.11.318.00 Charges courantes

Voir le détail des 120'000 francs de dépassement en page 577 du rapport de gestion. Les charges de conciergerie et de gestion de la Ferme de Pierre-à-Bot ont été sous-évaluées, mais l'on attend une amélioration de ce poste en 2008 en raison du fait que le nouveau concierge engagé est subordonné hiérarchiquement au chef-concierge de l'administration communale, ce qui n'était pas le cas antérieurement.

06.01.318.20 Mandat pour la comptabilité de la gérance des bâtiments

Voir explications en page 576.

Imputations internes (06.01.390.00 et 06.11.390.00, 06.31.390.00 et tous les 390.00 suivants)

Il y a 158'000 francs de différence sur les comptes cumulés. Cela s'explique essentiellement par le taux d'intérêt en augmentation. Le taux appliqué, qui est un taux moyen de la dette à court terme et à long terme, était de 3,5658 % pour le budget 2007 et de 3,6744 % pour les comptes 2007. La valeur au bilan totale de l'urbanisme au 31 décembre 2007 étant de 111,43 millions de francs, l'augmentation du taux de 0,1086 % explique 121'000 francs d'augmentation des charges d'intérêt.

06.11.330.03 Pertes sur débiteurs

Les éléments qui contribuent à ces pertes sont détaillés en page 577 du rapport de gestion. On voit que l'essentiel de la somme est à imputer à la faillite du Café du Théâtre, après déduction des montants produits par la Ville dans la faillite dans le cadre de son droit de gage résultant de son droit de rétention (18 mois de loyers).

06.11.423.00 Loyers

Voir le détail des loyers non encaissés en page 578 du rapport de gestion.

Rendement des immeubles du patrimoine financier

Quelle solution pour la question lancinante du rendement insuffisant des biens de patrimoine financier ? Faut-il vendre les bâtiments non-rentables (tout au moins les murs) ? Faut-il revaloriser tout ou partie des bâtiments (espaces non-utilisés, création d'appartement de plus grande valeur, ou d'appartement adaptés aux personnes âgées) ? Il y a clairement un potentiel d'améliorations qui doit être exploité. Ces constatations et réflexions sont partagées et menées par la direction.

Réserves d'entretien (comptes 382.14 et 482.14)

L'attribution aux réserves d'entretien ne devrait plus être conjoncturelle (elles ont été exceptionnellement alimentées cette année, mais n'ont pas été budgétées en 2008), mais systématique, par prélèvement d'un pourcentage sur les loyers, par exemple, réflexion partagée par la direction. Visiblement l'arrêté « concernant la création d'un fonds de réserve pour l'entretien des bâtiments locatifs alimenté chaque année, dans le cadre du budget de fonctionnement, à raison de 3 % des revenus locatifs » adopté par le Conseil général le 6 décembre 2003 n'est plus appliqué.

06.36 W.C. publics et édicules (p. 315)

L'opération de nettoyage des graffitis est incluse dans les actions prises en rapport avec la motion no 212 mentionnée en page 66 du rapport de gestion. A noter qu'il s'agit d'une phase test, et qu'elle devrait être suivie d'un développement qui serait alors soumis au Conseil général pour aval.

Délégué à l'énergie (p. 332)

Il est à noter que depuis 1990 la Ville consomme 20% d'énergie de chauffage fossile en moins. Si cette tendance est maintenue, la consommation d'énergie fossile de la Ville diminuera d'un facteur 2,5 d'ici à 2050 par rapport à 1990.

Investissements (p. 311)

Crédit d'investissement dépassé :

Bains des Dames : contrairement à ce qui est mentionné dans le rapport de gestion, les coûts relatifs aux travaux de maçonnerie se sont élevés à 105'000 francs et non à 35'500 francs. Le crédit est dépassé de 152'434

francs, dépassement dû aux travaux supplémentaires à réaliser et découverts après le lancement du chantier, ainsi que mentionné dans le rapport de gestion. Il a cependant été tenté de compenser ces coûts additionnels par une réduction des coûts devisés initialement. Ce compte a été clôturé au 31 décembre 2007 par les services financiers avec un dépassement de 15'996.32 francs. Cette différence est due au fait que les services financiers ont clôturé ce compte sans tenir compte des subventions versées au 31 décembre 2007 (152'434 francs ./ 136'438 francs = 15'996 francs).

10. Affaires culturelles

10.61 Musée d'histoire naturelle

Les expositions « Aglagla » et « Au temps des mammouths » ont coûté plus que prévu mais leur fréquentation bien supérieure aux attentes a permis de compenser ces dépenses. Il est à noter que le recours à un nombre important de travailleurs bénévoles ou en stage a permis de contenir les dépenses en personnel.

Les recettes découlant des expositions vendues à d'autres musées ne figurent pas dans les comptes puisqu'elles sont imputées à l'enveloppe de l'exposition en question, qui est analysée de manière quadriennale.

10.71 Musée d'ethnographie

Le dépassement sur les charges de personnel technique a été corrigé dans le budget 2008. Les explications des différents postes sont données dans le rapport de gestion.

Recettes de sponsoring (p. 55)

Le manque de recettes de sponsors constaté au MEN est principalement dû à l'entrée en fonction du nouveau conservateur qui a focalisé son attention à organiser une nouvelle exposition et à consolider son équipe. Le conservateur du MHN relève que la recherche de sponsoring se professionnalise de plus en plus et nécessiterait peut-être la mise sur pied d'un service qui y soit affecté. La direction privilégie, le cas échéant, l'attribution d'un mandat afin de faire une expérience sur une ou plusieurs années.

Rapprochement entre les institutions culturelles du canton

Force est de constater qu'une vision politique coordonnée semble faire défaut, si l'on voit que 3 institutions des Beaux Arts et 2 institutions d'Histoire Naturelle (sans compter une éventuelle résurrection du Musée d'Histoire Naturelle du Locle) sont présentes dans le canton. La direction précise que divers rapprochements ont été considérés, particulièrement dans les domaines de l'Histoire Naturelle, des Beaux Arts et de l'Histoire.

En octobre 2005, les directions des affaires culturelles des Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds ont donné mandat aux musées d'histoire naturelle des deux villes de leur présenter un rapport portant sur les développement de synergies entre les deux institutions, dans la perspective de créer, à terme, un seul musée sur deux sites ayant chacun ses propres spécificités. Sur le plan politique, les décisions prises à ce jour par les deux directions des affaires culturelles portent sur la clarification des missions des deux musées, à savoir « chaîne jurassienne » (paysage Arc jurassien, Parc de Chasseral, Parc naturel du Doubs, grottes...) pour le museum de La Chaux-de-Fonds et « environnement lacustre » (oiseaux et mammifères, entomologie, géologie, ...) pour le museum de Neuchâtel. En décembre 2005, les mêmes directions ont donné mandat aux musées d'histoire de définir un concept permettant le regroupement des institutions en vue d'illustrer l'histoire du canton et aux musées des beaux-arts de définir un concept visant à une nouvelle répartition des domaines associée à une réflexion quant à la localisation. Le rapport présenté concluait, en substance, que le statu quo était la solution préférable, à l'exception d'un renforcement des collaborations dans les domaines de la programmation, des acquisitions, de la restauration et conservation.

Comme cette analyse du bas vers le haut n'a pas permis une évolution notable du dossier, la discussion a été reprise du haut vers le bas dans le cadre des discussions sur le contrat d'agglomération réseau des trois villes dont la signature est prévue début avril et qui sera présenté au Conseil général par le biais d'un rapport d'information dans le courant du 2^{ème} semestre 2008.

Nous pourrions aussi au passage mentionner la même problématique au niveau des théâtres.

14. Transports

Personnel

Une collaboratrice à 100% a été engagée (stagiaire jusqu'au 31.01.08). Son poste est entièrement financé par Neuchâtel Roule et New Ride (l'augmentation du poste 301.01 est donc compensée par 438.01), aussi bien en 2007 qu'en 2008.

14.02.317.22 et 436.55 Cartes journalières CFF (p. 561)

La possibilité de mettre en ligne la vente de cartes au public est étudiée avec une société qui offre actuellement ce genre de services en Suisse alémanique.

Le CEG, quant à lui, élabore un logiciel de réservation sur intranet pour les collaborateurs de la Ville.

La différence entre dépenses et revenus est due au fait que l'acquisition des 4 abonnements supplémentaires effectuée en décembre 2007 et imputée intégralement aux comptes 2007 n'a généré des revenus que sur 1 mois. Aurait-on dû passer par des passifs transitoires pour équilibrer les charges d'une année à l'autre?

14.02.427.04 Plan de mobilité professionnelle

Ce dossier a pris une autre année de retard.

Une redéfinition du plan s'est avérée nécessaire suite à la sortie des SI de l'administration, service qui possède grosso modo 50% des véhicules. La procédure suit son cours et le Conseil général devrait être saisi d'un rapport d'information pour valider le plan au début 2009. Selon la direction, il est impératif que ce calendrier soit respecté vu qu'il relève du programme politique du Conseil communal.

Y a-t-il un problème d'exécution ou d'objectifs ? Les commissaires émettent leurs doutes sur la réalisation de ce plan, déjà retardé de 2 ans, scepticisme qui n'est partagé ni par la direction ni par le délégué. Il est important que la Ville puisse mettre en place ce plan, vu qu'elle attend que les entreprises qui sont sises ou qui s'installent sur le territoire communal en appliquent un elles-mêmes. C'est une affaire de crédibilité, d'autant que le délégué participe activement au groupe de travail qui élabore des plans de mobilité pour plusieurs entreprises sises à Puits-Godet.

On peut noter que la 3^{ème} étape du plan de stationnement a pris aussi un retard certain, ce qui tend à prouver la difficulté de mise en œuvre de telles mesures.

Plan directeur de la mobilité douce (p. 562)

Des informations sur la procédure sont mentionnées dans le rapport de gestion, en précisant que le Service de l'aménagement du territoire (SAT) a émis un deuxième préavis réservé en février 2008. Dès lors, la direction et le délégué ont décidé de finaliser le plan d'actions destiné à faire l'objet d'une demande de crédit au Conseil général à l'horizon fin 2008 et de soumettre le plan directeur et ledit plan d'actions simultanément au SAT.

Rapport de la Sous-commission financière IV

(Travaux publics, Sports)

La Sous-commission financière IV, composée de MM. Steven Bill (excusé), François Konrad et Raymond Maridor (rapporteur), s'est réunie le 14 mars 2008 pour l'examen des comptes, en présence de M. Pascal Sandoz, directeur des sections et services concernés. Ont également participé : MM. Antoine Benacloche, ingénieur communal, Didier Gretilat, ingénieur communal adjoint, Jean-Marie Boillat, chef du Service des parcs et promenades; Jean-Pierre Jaquet, remplaçant chef de service, Olivier Von Gunten, responsable de la promotion du stade, Mario Zanetti, gestionnaire des piscines.

05. Travaux publics

Les comptes 2007 des Travaux publics se soldent par un résultat positif en ce sens que malgré des amortissements extraordinaires de 227'251 francs la différence par rapport au budget n'est que de 72'580 francs, soit 0.4%.

En matière de personnel, l'effectif a diminué de plus de 13 personnes en 3 ans.

Précisons également que la comptabilité analytique qui a été mise en place progressivement dans les divers services couvrira l'ensemble de la section dès l'année 2008.

A la question de savoir pourquoi les maladies non professionnelles sont en hausse en 2007, il a été répondu que cela tient au fait que le personnel de ce service est relativement âgé.

Les BSM sont plus élevés à la voirie de l'ordre de 485'000 francs (05.63.31). Ce montant est compensé par des contributions de 762'050 francs au 05.63.435.2, ventes travaux d'atelier supérieures au budget de 292'000 francs.

Concernant la STEP, les boues de dépotoirs qui étaient antérieurement déversées dans une décharge, sont maintenant évacuées et traitées (05.31.318.42); l'installation y relative a un caractère cantonal, ce qui permet d'enregistrer des recettes (05.31.434.42) engendrant un bénéfice pour la Ville.

13. Sports

Précisons en préambule que sur demande de la Direction des sports, relayée par la Direction des finances, le Contrôle des finances (CF) a procédé à une analyse des comptes de la section des sports. Les constats et analyses du CF ont été d'une grande utilité pour répondre aux préoccupations des commissaires.

L'année 2007 est une année exceptionnelle dans la mesure où elle a été marquée par l'ouverture complète du stade de Pierre-à-Bot et surtout du complexe de la Maladière.

Pour ce dernier, il convient d'avoir à l'esprit que le budget 2007, élaboré en 2006, a été effectué sans grands repères puisque le complexe était en chantier.

Au niveau du personnel, la maladie du chef du Service des Sports et ensuite celle d'un autre cadre, a chargé considérablement les autres cadres de tâches qu'il était difficile de déléguer à des niveaux de fonctions inférieures.

Le budget 2007 prévoyait l'engagement de personnel additionnel (7.73 postes), ce qui a été fait. Les entrées en fonction ont eu lieu essentiellement en janvier et février pour être complété de 2 personnes en mars 2007. Les heures supplémentaires s'élèvent à 3351.50 pour un montant de 115'517 francs. Celles-ci sont ventilées dans les comptes de traitements y relatifs. Elles concernent une quinzaine de collaborateurs pour 58 postes. De plus, 440 heures seront récupérées en jours de congé.

13.74 Bassin de natation de la Coudre

La diminution des frais d'eau est due à une meilleure régulation de l'eau d'appoint.

13.78 Complexe de La Maladière

Concernant le compte Location du CSM (13.78.316.02) le budget est dépassé d'environ 420'000 francs. Les explications suivantes nous ont été fournies :

Une convention prévoit 2'400 heures gratuites pour l'Etat, soit un montant de 152'000 francs (rapport 08-005);

La TVA n'a pas été prise en charge par l'Etat, 55'000 francs;

- Les locations de janvier et février à hauteur de 128'000 francs sont à la charge de la Ville.

Les charges d'exploitation pour les deux premiers mois de 2007 s'élevant à 70'000 francs sont à la charge de la Ville.

Ces éléments n'ont pas pu être pris en compte au budget 2007 car au moment de son élaboration, les négociations avec l'Etat étaient encore en cours. Le résultat des négociations figure dans le rapport 08-005 concernant des échanges immobiliers dans le quartier de la Maladière et la vente des bâtiments et infrastructures du secondaire 2, du 13 février 2008.

13.79 Piscine et plage Nid-du-Cro

La météo très mauvaise a permis d'économiser l'eau. Renouvellement moins fréquent. La taxe cantonale sur l'eau potable (13.79.312.22) est regroupée sous la rubrique Eau (13.79.312.21).

13.81 Ecoles de sport

Les comptes de recettes des Ecoles de sport affichent un écart favorable de 146'443 fr. 20 par rapport au budget, soit 9.8%, alors que dans le tableau de la page 531 du rapport il y a une réduction de fréquentation de 40%.

Une première erreur a trait au calcul. Les 40% ont été obtenus en divisant l'écart entre le nombre de participants 2006 et le nombre de participants 2007, divisés par le nombre de participants 2007. Or, pour obtenir une variation en % par rapport à 2006, c'est par le nombre de

participants 2006 qu'il convient de diviser l'écart. Le calcul correct est le suivant :

$$((1558 - 1106) / 1558) * 100 = 29\%$$

Une deuxième erreur vient du fait que le tableau utilisé pour le calcul des 40% ne tient pas compte de l'évolution de la fréquentation des écoles de natation, alors que le montant des revenus figurant dans le compte de finances de cours (13.81.433.06) les englobe.

Une troisième erreur a été commise en rapport avec le principe comptable de délimitation (annualité), qui veut que les charges et les revenus soient comptabilisés dans l'année où la prestation a effectivement lieu. Pour répondre à ce principe, il a été demandé à la comptabilité en 2005 et 2006 de corriger les comptes de l'année en reportant à l'exercice suivant les revenus facturés dans l'année a, mais concernant l'année a+1, par le biais d'une écriture dans le compte passif transitoire B258.01. Ce mode de faire est celui qu'il convient d'appliquer. Or, en 2007, cette écriture transitoire n'a pas été effectuée. Précisons que le service a avisé la comptabilité de cet oubli au début du mois de février, ce qui était trop tardif pour être pris en compte dans le bouclage de l'exercice 2007.

L'erreur de calcul a augmenté de 11% l'ampleur de l'écart constaté, mais n'explique pas totalement la raison de l'évolution contraire entre la baisse de fréquentation et la hausse constatée des revenus 2007. Il convient de ce fait, pour déterminer la baisse correcte de la fréquentation, d'additionner les participants des écoles de natation et du sport (p. 530 et 531 du rapport) :

Année 2007 : 4'778 + 1'106 = 5'884

Année 2006 : 5'070 + 1'558 = 6'628

La baisse de fréquentation est ainsi de :

$$((5884 - 6628) / 6628) * 100 = - 11.2\%$$

Les revenus 2007 des finances de cours ont été surévalués, ce qui a pour effet d'améliorer le résultat du service. Le montant de cette surévaluation a été calculé en sélectionnant les montants portant la mention « Hiver 2008 » qui, de ce fait, auraient dû être comptabilisés sur l'année 2008. Il s'agit d'un total de 324'996 francs.

Une fois les corrections apportées, on constate que la réduction de fréquentation de 11.2% est à mettre en relation avec la baisse réelle des revenus de 11.9%, ce qui est tout à fait cohérent.

A la question de savoir si la baisse de fréquentation allait se poursuivre en 2008, la direction des sports précise qu'à ce jour il est prématuré de se prononcer. Par ailleurs, des analyses sont en cours.

13.82 Stade de La Maladière

Il a été précisé aux commissaires que le club de Xamax et la Ville souhaitent redéfinir dans les prochaines semaines les bases du contrat qui les lie. Xamax a, d'une part, effectué un investissement d'environ 500'000 francs qu'il ne souhaite pas supporter seul, d'où une part de loyer non payé. Autre élément : Xamax occupe une surface de locaux supérieure à ce qui prévu dans le bail actuel, donc une nécessité de revoir le montant du loyer.

Dans le compte Entretien des bâtiments et installations (13.82.314.53), les charges comptabilisées en 2007 se montent à 235'945 fr. 30 pour un budget de 48'000 francs, soit un dépassement de 187'845 fr. 30 ou de + 391%. Le dépassement a été constaté dès le mois d'août par le Contrôle des finances (CF) et fait l'objet de demandes d'éclaircissements. A ce moment, aucune réponse n'a été donnée au CF qui émet l'hypothèse que les nombreuses absences survenues au 2ème semestre peuvent expliquer l'absence de réponse. Aujourd'hui, un examen détaillé des factures de plus de 4'000 francs comptabilisées en 2007, montre qu'un certain nombre d'entre elles, pour un montant de 193'292 fr. 75, auraient dû être comptabilisées sur le crédit d'investissement « Equipement d'exploitation du stade de la Maladière », provoquant ainsi un dépassement du crédit voté.

13.82.33 Amortissements et 13.82.43 Contributions

En complément à ce qui figure dans le rapport du Conseil communal en page 519, la Sous-commission a reçu l'information suivante :

La Ville a vendu le terrain de 28'000 m² aux investisseurs pour un montant de 36 millions de francs.

Ce prix de vente se décompose en :

- Immeuble (11'574'800 francs) ;
- Indemnité de maintien d'exploitation du stade pendant une période de 50 ans (22.7 millions de francs) ;
- TVA sur indemnité (1'725'000 francs).

Une telle décomposition est le résultat d'un accord entre les investisseurs et l'Administration fédérale des Contributions. La TVA est due sur la part de l'indemnité d'exploitation avec récupération sur les 50 prochaines années. En terme comptable, il a été nécessaire d'activer les 22.7 millions de francs sur le chapitre « Stade de La Maladière » comme recette et de procéder à un amortissement direct et unique.

13.83 Promotion, marketing

Les charges comptabilisées en 2007 dans le compte Frais de manifestations (13.83.319.08) se montent à 741'045 fr. 74 pour un montant budgété de 180'000 francs, soit un dépassement de 561'045 fr. 74 ou 312%.

Le dépassement a été constaté dès le mois d'octobre par le CF et a fait l'objet de demandes d'explications aux responsables. Selon ces derniers, l'écart est le fruit de plusieurs facteurs :

1. « L'organisation du match d'ouverture a dû prendre en charge les invitations des officiels, ainsi que celles des riverains. Cette dépense n'était pas prévue. Le reste a été couvert par le biais de partenariats ». Le coût de la manifestation s'élève à 89'437 fr. 45, partiellement compensé (49'341 fr. 95) par des revenus sur le compte 13.83.439.27.
2. « La mise en place du stade pour accueillir les concerts a pris du temps, mais a également coûté très cher. Le fait que les concerts n'aient pas eu le succès escompté n'a pas permis de couvrir ces frais. Le manque à gagner est estimé à 100'000 francs».
3. « Les charges liées au catering (service restauration) n'étaient pas prévues lors de la réalisation du budget puisque le fonctionnement du secteur n'était pas encore défini. Le secteur facture les prestations globales du locataire (local, catering, etc.) et paie ensuite les prestataires (dont le caterer) pour une valeur globale de 155'000 francs».
4. « Les frais relatifs à la mise en place du système de déchargement et chargement de camions lors du montage de la scène n'étaient pas définissables au moment du budget ».

Ces explications couvrent un montant de 445'000 francs sur les 561'045 fr. 74 de dépassement total. Le CF précise à ce sujet : « Notons à ce titre que l'explication figurant dans le rapport est lacunaire et insatisfaisante, comme c'est du reste souvent le cas également avec les

autres sections ». Il émet la recommandation que « dans des cas de dépassement de cette ampleur, les conseillers généraux ne devraient pas avoir à demander des explications lors de séances de commission financière, elles devraient être données spontanément, de manière claires et complètes ».

Rapport de la Sous-commission financière V

(Police, Police du feu, Services industriels)

La Sous-commission financière V, composée de MM. Frédéric Guyot, Bernard Junod et Yves Carraux (rapporteur), s'est réunie le vendredi 7 mars 2008, en présence de M. Antoine Grandjean, Conseiller communal, pour examiner la gestion et les comptes 2007. Ont également assisté à cette séance : MM. Jean-Louis Francey, Commandant du corps de police, Jean-Pierre Habegger, Corps de police, Frédéric Mühlheim, Commandant du SIS, Eric Leuba, chef du Service de salubrité et prévention incendie, et M. Bertrand Cottier, préposé au Contrôle des habitants, Alain Gorgerat, chef de l'Etat civil, et Mme Ginette Escarré, responsable du Cimetière. MM. Pascal Olivier Thiébaud, directeur commercial, Charles-Frédéric Gnaegi, directeur technique adjoint, de Viteos SA (ex Services industriels).

07. Police

M. Antoine Grandjean donne une présentation générale des comptes de la police. Les comptes bouclent avec une amélioration de 300'000.- francs par rapport au budget, malgré un amortissement extraordinaire d'environ 650'000.- francs. L'amélioration effective est donc de presque 1'000'000.- francs. Les causes de ce résultat positif sont : la diminution d'effectif de 5 postes, la diminution des dépenses BSM d'environ 200'000.- francs et une augmentation de près de 680'000.- francs des recettes des amendes et ceci malgré une revalorisation du travail irrégulier pour combler les différences avec le traitement pratiqué par la gendarmerie, le fait que les 2 % d'économie sur les salaires prévus au budget (délai de carence) n'ont pas eu l'effet escompté et que la retenue sur les salaires de 1 % a dû être remboursée.

Tous les services ont amélioré leur résultat par rapport au budget à l'exception du cimetière qui a juste respecté le budget, car sa marge de manœuvre est réduite. Les budgets d'investissement importants sur l'année 2007 ont été respectés. Il s'agit des travaux de rénovation du port du Nid-du-Crô (1'700'000.- francs), l'extension de la tombe du souvenir (110'000.- francs) et la signalisation lumineuse de la Maladière (180'000.- francs).

Lors du passage en revue, rubrique par rubrique, il est expliqué que les budgets principalement de BSM du service administratif n'ont pas été utilisés pleinement, car les personnes responsables des travaux engendrant les dépenses n'étaient plus présentes, en particulier Mme Boss (maternité) et l'Officier de circulation (départ).

Les émoluments perçus par l'Etat civil ne sont pas en relation directe avec le nombre d'habitants de la Ville, car, par exemple, l'Etat civil s'occupe de demandes provenant du monde entier. Les 2/3 des actes de naissance du canton sont effectués à Neuchâtel grâce à la présence de sa maternité.

07.31.318.02 le poste (études et enquêtes) du chapitre Corps de police budgété à 100'000.- francs n'a été utilisé qu'à hauteur de 6500.- francs car d'une part Mme Boss, en charge des études, était alors en congé maternité et d'autre part, le service s'est beaucoup occupé de la mise en place des zones 30 km/h. Les amortissements complémentaires (07.31.332.01) ont été effectués sur des objets techniques dont la durée moyenne d'amortissement est de dix ans. Aucun accord n'a encore été trouvé avec l'Etat pour que soit versé une ristourne de la taxe alcoomètre (07.31.439.24) encaissée par l'Etat grâce aux mesures faites avec les éthylomètres appartenant à la Ville.

07.41.434.74 Au chapitre des Ports, l'augmentation des recettes du point (taxe d'utilisation des ports) est due à l'augmentation du nombre de places dans le port et non à une augmentation des taxes du port. Une inauguration officielle du port a été organisée avec une barge spécialement aménagée, des tables et des stands sur le port, avec des discours officiels, etc. Seuls les locataires du port, les voisins, le personnel Corps de police en charge des ports et les entreprises riveraines et entreprises en charge des travaux ont été invités. Les frais de cette inauguration étaient inclus dans le budget des travaux de rénovation du port, qui a été respecté.

07.51 Cimetière

Il n'est pas encore interdit de mourir en Ville de Neuchâtel. Le cimetière a une réserve de place pour encore 5 à 8 ans. C'est probablement aux environs de 2010 que commencera à se poser le problème de l'agrandissement du cimetière, et il est prévu d'engager des travaux pour réhabiliter d'anciens quartiers.

08. Police du feu

M. Antoine Grandjean commence par résumer la situation financière. Globalement, les comptes sont conformes au budget. Les mesures salariales (délai de carence et prélèvement de 1%) n'ont pas eu l'effet escompté à cause de l'absence de mouvement de personnel dans ce service, ce qui représente 240'000.- francs de péjoration, compensés par une diminution des dépenses BSM (60'000.- francs), par une augmentation des recettes liées aux activités records des ambulances (300'000.- francs) et par la diminution d'un poste. Il faut remarquer que ce résultat est remarquable compte tenu du fait que c'est la première année effectuée dans la nouvelle caserne de la Maladière. En matière d'investissement, le budget de l'équipement de la caserne annoncé en 2003 et accordé par le Conseil général en 2005 a été respecté.

Lors de la revue détaillée des comptes, au chapitre S.I.S. sanitaire, il est expliqué que la perte sur débiteurs (08.02.330.03) est inévitable. Heureusement, les patients sont secourus quel que soit l'état de leurs finances. Il s'avère qu'en moyenne, 7 % des frais d'intervention (08.02.434.73) se retrouvent en pertes sèches. Cette année, en plus, un rattrapage sur 2005-2006 a eu lieu. A l'avenir, ce poste devrait se stabiliser à environ 100'000.- francs.

Au chapitre S.I.S. Feu, l'accident qui a détruit le camion échelle a épuisé le fonds de la Ville servant de casco auto-financée. Ce fonds est actuellement ré-alimenté grâce à l'augmentation du poste 08.03.318.37 (taxes et primes assurances véhicules). Une assurance casco avec franchise en complément du fond d'auto-financement est à l'étude. Le point 08.03.319.87 est lié à une convention prise avec les autres centres de secours lors d'interventions communes. Ce poste est le miroir du poste 08.03.434.87.

Au chapitre S.I.S. volontaires, il est précisé que la convention SDILC est le service de défense incendie du littoral centre, qui constitue le corps de pompiers volontaires des communes de Neuchâtel, Peseux, Corcelles-Cormondrèche et Auvernier. Ce corps est maintenu à environ 80 à 100 personnes qui sont un réel renfort en cas de besoin.

08.11 SSPI

Au chapitre Service de salubrité et de prévention incendie, il est expliqué que ce service a pour mandat la gestion de la sécurité de tout le complexe de la Maladière. Or, le contrat concernant l'esplanade de la Maladière n'a été signé qu'en décembre 2006 et ne figurait pas au budget, ce qui explique les différences observées aux points 08.11.319.02 et 08.11.434.88 (gestion esplanade Maladière).

11. Services industriels

Les comptes des Services industriels reflètent une situation particulière. La société Viteos SA a été créée en décembre 2007, mais avec un effet rétro-actif au 1^{er} juillet 2007. Les comptes présentent en quelque sorte 6 mois d'exploitation normale avec les charges et les revenus des SI et 6 mois d'exploitation sous le régime de Viteos avec seulement les chiffres nets à l'exception des dividendes. Le résultat global est un bénéfice de 2'645'000.- francs malgré le calcul de 1'300'000.- francs d'intérêts sur le capital immobilisé, l'absence de versement de dividendes et l'augmentation très nette des achats d'électricité au Groupe E, qui n'a pas été répercutée sur les prix de vente. D'un autre côté, les effectifs ont été diminués de deux postes.

La création de Viteos a augmenté de 13'000'000.- francs la fortune nette de la ville grâce à la revalorisation de réseaux et de biens (actions du Groupe E) jusqu'ici sous-évalués. Les finances ont trouvé un équilibre dans le domaine de l'eau grâce à une augmentation de la taxe de base et une diminution dû prix au m³ consommé. Les frais fixes représentent environ 75 à 85 % des frais totaux.

Lors de l'étude détaillée, il est précisé que les comptes du point 11.01.309.09 (autres charges du personnel) incluent le paiement de toutes les heures supplémentaires et le solde des vacances prorata temporis au 30 juin 2007. Les revenus du point 11.01.438.01 (prestation d'investissement) sont particulièrement bas par rapport au budget. Cela est dû au fait, connu des services concernés, que peu de travaux ont lieu pendant les trois premiers mois trop froids de l'année.

Aucun remboursement n'a été effectué ce premier demi-exercice. Le remboursement du prêt à la Ville se fera en fonction des résultats financiers de Viteos. Un rapport sur la fusion des Services industriels des trois Villes sera présenté au Conseil général courant 2008. Un rapport de gestion sera édité chaque année.

Remarques de la Commission financière

Problèmes constatés à la direction des Sports

Après avoir pris connaissance de rapport de la sous-commission IV, puis ultérieurement du rapport du Contrôle interne des Finances du 13 mars 2008, la Commission financière exige du Conseil communal une analyse approfondie des problèmes constatés dans le dicastère des Sports et un rapport complet d'information au Conseil général sur le dossier de 'La Maladière'.

En effet, dans le cadre de l'aménagement de 'La Maladière', des investissements ont été portés pour un montant de plus de 187'000 francs par rapport au budget en charge du fonctionnement à l'encontre des pratiques comptables usuelles en Ville de Neuchâtel.

Certaines questions liées à des dépassements importants ne sont toujours pas éclaircies comme le souligne le rapport de la Sous-commission et également le Contrôle interne des Finances.

De plus, le dépassement de 561'000 francs par rapport au budget en relation avec les manifestations marquant l'ouverture du stade de 'La Maladière', laisse la Commission financière interrogative. Effectivement, pareil manque de maîtrise apparaît inquiétant d'autant plus qu'en aucune manière la Commission financière n'a été informée de ce fait en temps voulu. Au surplus, aucune demande de crédit supplémentaire n'a été sollicitée par le Conseil communal.

Les mécanismes du contrôle interne n'ont pas permis de respecter les procédures financières réglementaires. Au vu de ce qui précède, la Commission financière demande à être renseignée de manière plus complète et approfondie sur les lacunes et dysfonctionnements qui ont conduit à une telle situation, et sur les correctifs apportés ou à apporter afin d'éviter que de tels faits ne se reproduisent. Le recours à un audit externe est envisageable.

Pour assurer un contrôle démocratique transparent, la Commission financière a requis du Conseil communal, un rapport exhaustif, à l'intention du Conseil général, sur l'ensemble du dossier de 'La Maladière'. Ce document devra notamment répondre aux préoccupations de la Commission sur les points suivants :

- état des investissements dans le dossier Maladière
- ce qui reste à faire concrètement dans le complexe
- développement – ajustement – politique de gestion dans ce dossier.

Le Conseil communal accepte cette requête d'autant plus qu'il a déjà pris une décision en ce sens.

Conclusions

La Commission financière remercie le Conseil communal et l'ensemble du personnel communal des efforts accomplis, pour présenter des comptes bénéficiaires pour la deuxième année consécutive.

Les chefs de services sont aussi remerciés pour leur présence et disponibilité lors des séances de Sous-commissions.

La Commission financière s'est prononcée comme suit sur le projet d'arrêté lié aux comptes 2007 :

Projet d'arrêté I Comptes 2007 : approuvé par 15 voix.

La Commission, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'accepter les comptes 2007 ainsi que l'arrêté y relatif.

Le présent rapport a été accepté par 10 voix et 1 abstention.

Neuchâtel, le 7 avril 2008

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE:

Le président,

Le rapporteur,

François Konrad

Frédéric Guyot

Projet

Arrêté concernant les comptes et la gestion de la Ville de Neuchâtel pour l'exercice 2007

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

a r r ê t e :

Article premier.- Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2007, à savoir :

| | |
|------------------------------------|-----------------------|
| a) Le compte de fonctionnement : | Fr. |
| Total des charges | 318'885'297.46 |
| Total des revenus | <u>323'599'444.54</u> |
| Excédent de revenus | <u>4'714'147.08</u> |
| | |
| b) Le compte des investissements : | Fr. |
| Total des dépenses | 23'063'834.96 |
| Total des recettes | <u>2'765'767.65</u> |
| Investissements nets | 20'298'067.31 |
| ./. Amortissements | <u>22'671'633.95</u> |
| Solde reporté au bilan | <u>-2'373'566.64</u> |

Art. 2.- La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2007 est approuvée.

Annexe 1

Evolution des recettes fiscales des personnes physiques entre 1998 et 2006

Durant cette période, différentes réformes ont été introduites qui ont eu une influence sur le revenu imposable et le produit de l'impôt :

1998 : Introduction de la décimalisation de la perception, important retard dans les taxations

2001 : Introduction du barème unique

Dès 2002 : Modifications à plusieurs reprises des déductions (petits revenus, familles monoparentales, etc.) influençant le revenu imposable

Evolution IPC : au 1er janvier 1998 : 104.0
au 1er janvier 2006: 111.4 (+7,11%)

**Evolution du nombre de contribuables : 20'351 en 1998 /
23'035 en 2006 : + 13,2%**

Constats au sujet de l'impôt sur le revenu

Globalement, le revenu imposable a progressé de 18,9% durant la période de taxation 1998-2006

Le produit de l'impôt a diminué de 5,3%, en raison principalement de la bascule d'impôt (diminution en 2005 du coefficient de 95 en 2000 et 2001, 94 en 2002, 90 en 2003 et 2004, 62 en 2005 et 2006).

Par catégorie de revenu imposable

0 à 30'000 francs Augmentation (1'028) du 9'544 à 10'572 contribuables durant la période, mais diminution de la proportion de 46,9% à 45,9% de l'ensemble des contribuables.

Le produit de l'impôt a diminué de 47,6% et la part de cette catégorie a diminué de 9,4% à 5,2%

Le revenu imposable global représentait 14,5% en 1998, 10,6% en 2006.

Conclusion : Diminution de cette catégorie de contribuables, et de la part au produit de l'impôt.

30'100 à 50'000 francs Diminution (-123) de 4'956 à 4'833 contribuables durant la période, et diminution de la proportion de 24,4% à 21% de l'ensemble des contribuables.

Le produit de l'impôt a diminué de 32,9% et la part de cette catégorie a diminué de 21,2% à 15,1%

Le revenu imposable global représentait 23,6% en 1998, 19,3 % en 2006.

Conclusion : Diminution de cette catégorie de contribuables, et de la part au produit de l'impôt.

50'100 à 100'000 francs Augmentation (+1'054) de 4'684 à 5'738 contribuables durant la période, et augmentation de la proportion de 23% à 24,9% de l'ensemble des contribuables.

Le produit de l'impôt a diminué de 7,1% alors que la part de cette catégorie a légèrement augmenté de 38,5% à 39,7%

Le revenu imposable global représentait 40,5% en 1998, 39,7 % en 2006.

Conclusion : Augmentation de cette catégorie de contribuables qui représente près du quart des contribuables et contribue à près de 40% au produit de l'impôt.

100'100 à 160'000 francs Augmentation (+468, ou +53%) de 872 à 1'340 contribuables durant la période, et augmentation de la proportion de 4.3% à 5.8% de l'ensemble des contribuables.

Le produit de l'impôt a augmenté de 24.3% et la part de cette catégorie a aussi sensiblement augmenté de 15.2% à 20%

Le revenu imposable global représentait 12.7% en 1998, 16.5 % en 2006.

Conclusion : Augmentation importante de cette catégorie de contribuables qui représente près de 6% des contribuables et qui contribue à 20% au produit de l'impôt.

160'100 et plus Augmentation (+257, ou +87%) de 295 à 552 contribuables durant la période, et augmentation de la proportion de 1.4% à 2.4% de l'ensemble des contribuables.

Le produit de l'impôt a augmenté de 38,8% et la part de cette catégorie a aussi sensiblement augmenté de 13.7% à 20.1%

Le revenu imposable global représentait 10.5% en 1998, 13.8 % en 2006.

Conclusion : Augmentation importante de cette catégorie de contribuables puisqu'elle a presque doublé. Elle représente près de 2.4% des contribuables qui contribue à 20% au produit de l'impôt.

La direction des Finances

Annexe 2

AMORTISSEMENTS COMPLEMENTAIRES 2007

| Objet Libellé | CC/ CG | Service | Crédit voté | Recette | Taux d'amort. | Bilan (31.12.2007) | |
|--|-----------|--------------------------------|----------------|---------|------------------|-----------------------|---------------------|
| Acquisition d'un stand modulable au Salon-Expo du Port | CC | .01.02 | 20'000 | 0 | 20 | 4'000.00 | |
| Extension et développement du réseau téléphonique de l'admin. communale | CG | .01.12 | 700'000 | 0 | 10 | 70'769.00 | |
| | | Chancellerie | | | S-total | 74'769.00 | |
| Etudes préparatoires à la restauration générale de la Collégiale | CG | .02.02 | 812'000 | 406'000 | 10 | 487'596.85 | |
| Entretien Collégiale/Temple Serrières Ent.lourd 97-00 | CG | .02.02 | 0 | 0 | 10 | 8'932.00 | |
| Entretien Collégiale/Temple Serrières Ent.lourd 06-09 | CG | .02.02 | 0 | 0 | 10 | 56'091.15 | |
| Entretien Collégiale/Temple Serrières Ent.lourd 01-04 | CG | .02.02 | 0 | 0 | 10 | 18'097.80 | |
| Entretien Collégiale/Temple Serrières Ent.lourd 05 | CG | .02.02 | 0 | 0 | 10 | 3'832.55 | |
| Achat d'un fourgon pour le CEG | CC | .02.31 | 21'000 | 0 | 20 | 4'001.95 | |
| Création de locaux et acquisition de mobilier et machines | CC | .02.31 | 60'000 | 0 | 10 | 23'766.00 | |
| Aménagement du "Sentier touristique Funi-nature" et du "Sentier du temps" de Chaumont | CG | .02.52 | 170'000 | 35'000 | 10 | 49'508.60 | |
| | | Finances | | | S-total | 651'826.90 | |
| Compte de construction 1998 - Abri des trois tilleuls | CG | .03.11 | 0 | 0 | 10 | 5'993.00 | |
| Compte de construction 1999 - Participation au projet d'étang dans la région de Comba-Cervey | CG | .03.11 | 0 | 0 | 10 | 6'000.00 | |
| Compte de construction 2000 - Réfection du chemin de la Rocheta sur le domaine des Joux | CG | .03.11 | 0 | 0 | 10 | 5'010.00 | |
| Mur soutènement ch. Papeterie | CC | .03.21 | 200'000 | 0 | 10 | 142'109.30 | |
| Compte de construction 2004 - Réfection toit Champ-Monsieur | CG | .03.21 | 0 | 0 | 10 | 70'188.30 | |
| Acquisition d'un tracteur indispensable aux travaux d'entretien domaine de la Petite-Joux | CC | .03.21 | 100'000 | 0 | 10 | 39'250.00 | |
| C'05 Mur soutènement Petit-Pontarlier | CG | .03.21 | 100'000 | 0 | 10 | 75'371.20 | |
| Compte de construction 1999 - Création d'un système d'épuration pinte de la Petite-Joux | CG | .03.21 | 0 | 0 | 10 | 13'044.00 | |
| Compte de construction 2001 - Différents travaux aux domaines | CG | .03.21 | 0 | 0 | 10 | 23'824.00 | |
| C'06 Chauffage du domaine de la Grande-Joux / pv 24 objet 30 | CC | .03.21 | 60'000 | 0 | 10 | 51'802.80 | |
| Acq./Install. recept. vendange | CC | .03.21 | 58'000 | 0 | 10 | 42'180.00 | |
| J. de Hochberg 13, terrain | CC | .03.21 | 0 | 0 | | 8'746.36 | |
| Remplacement du véhicule de livraison des caves de la Ville | CC | .03.32 | 40'000 | 0 | 20 | 7'986.00 | |
| | | Forêts et domaines | | | S-total | 491'504.96 | |
| Programme d'entretien lourd des chaussées pour 1997/2000 | CG | .05.63 | 2'000'000 | 0 | 10 | 227'251.00 | |
| | | Travaux publics | | | S-total | 227'251.00 | |
| Entretien J. de Hochberg 13, Pavillon Ent. Lourd 06-09 | CC | .06.31 | 0 | 0 | 10 | 5'751.00 | |
| J. de Hochberg 13, pav. scol. | CC | .06.31 | 0 | 0 | 2 | 11'979.00 | |
| Matériel de sonorisation et d'éclairage "Philippe Godet" | CC | .06.11 | 78'112 | 0 | 20 | 62'490.00 | |
| | | Urbanisme | | | S-total | 80'220.00 | |
| Acquisition et adaptation de radars | CG | .07.31 | 795'000 | 0 | 15 | 535'763.20 | |
| Etude de la mise en place de la 2è étape du plan de stationnement | CG | .07.31 | 200'000 | 0 | 10 | 85'317.25 | |
| Renouvel.et implant. signal. lumineuse nouvelle caserne SIS | CG | .07.31 | 180'000 | 0 | 10 | 30'749.30 | |
| Refect. four crématoire Beaur. | CC | .07.51 | 118'000 | 0 | 20 | 70'907.00 | |
| | | Police | | | S-total | 722'736.75 | |
| Intégration des technologies de l'information et de la communication à l'école enfantine, primaire e | CG | .09.41 | 1'200'000 | 0 | 15 | 654'737.95 | |
| | | Jeunesse et intégration | | | S-total | 654'737.95 | |
| Renouvellement du câblage informatique et téléphonique du musée d'Art et d'Histoire | CG | .10.31 | 188'000 | 0 | 15 | 118'661.45 | |
| | | Affaires culturelles | | | S-total | 118'661.45 | |
| Rép. fonds mobile Nid-du-Crô | CC | .13.79 | 30'000 | 0 | 20 | 0.13 | Total |
| | | Sports | | | S-total | 0.13 | 3'021'708.14 |